

Centre Nigérien de Promotion Touristique

Newsletter

Tourisme et environnement, indissociables

5ème Numéro

SOMMAIRE

Les réserves naturelles du Niger

Le barrage de Kandaji

Protection et législation

La réforme du CNPT



© photo Florent Oreja

La préservation de l'environnement, indispensable pour le tourisme



Les acteurs du tourisme se sentent responsables de la protection des zones d'habitats naturels car elles constituent un des produits d'appel phares des touristes dans un territoire donné. La vie sauvage, les réserves forestières et les paysages remarquables sont d'abord préservés pour leur attractivité touristique. En effet découvrir « la nature » est une des principales motivations de nombreux voyageurs. Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), plus de 100 000 réserves naturelles ont été créées dans le monde. Au Niger on dénombre 9 aires protégées considérées comme parcs et réserves selon la classification de l'UICN pour une superficie globale qui atteint 15% de celle du pays. Un record dans le monde, qui dit combien l'écotourisme a de belles perspectives au Niger.

La mobilisation de la nature en tant que ressource touristique doit donc être assortie de beaucoup de précautions pour créer les conditions d'un développement durable et respectueux de l'environnement. Au-delà des considérations écologiques, il faut aussi réfléchir à la manière dont les communautés locales possèdent et gèrent cette ressource, à la place qu'elle occupe dans les cultures locales et aux modalités de redistribution des bénéfices écologiques, réels et symboliques, au profit de l'ensemble de la communauté.

Le tourisme est un élément essentiel pour la conservation des espaces naturels les plus « sauvages », en ce sens qu'il y génère des ressources et veille à leur bonne conservation. La région du fleuve qui connaît une récurrence de conflits hommes contre hippopotames, du fait de la raréfaction des ressources, peut se baser sur l'écotourisme pour construire le meilleur exemple au monde pour la conservation d'un patrimoine faunique à des fins touristiques. Non seulement le tourisme est engagé dans la défense de la biodiversité, mais il fournit aussi des revenus aux populations et aux collectivités pour qu'elles préservent l'environnement. Le cas des girafes de Kouré est illustratif puisqu'il accueille en moyenne plus de 3 000 visiteurs selon les services des Eaux et Forêts.

La conception de la nature et des espaces naturels comme autant de ressources réinvesties est parfaitement assimilée par l'industrie touristique au Niger, dont le développement s'est accompagné d'une redéfinition des rapports entre la nature, l'environnement et la culture. De par ma formation et les responsabilités qui sont les miennes actuellement, la protection de l'environnement n'est pas seulement un slogan pour moi, mais une nécessité absolue si nous voulons donner au Niger un avantage comparatif sur les autres destinations touristiques. Fort de cela le Centre Nigérien de Promotion Touristique entend soutenir les programmes en faveur de la protection de la biodiversité et l'environnement, tout en développant des projets en ce sens, afin de protéger une ressource économique importante et intarissable.

Souleymane Anafi, DG CNPT

LES RESERVES NATURELLES DU NIGER

La découverte de nouveaux paysages ou milieux naturels est une des premières motivations dans le choix de destination des touristes. Au Niger, on dénombre neuf aires protégées considérées comme parcs et réserves selon la classification de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : le Parc National du « W », la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré et sa Réserve Intégrale ou « Sanctuaire des addax », les Réserves de Tamou, Gabadédji, Dosso, Termit-Tin Touma, la Réserve Naturelle Nationale de Kandaji et sa Réserve Intégrale ou « Sanctuaire des Hippopotames ». La totalité de ces réserves représente une superficie globale de 19 433 240 Ha, soit 15% de la superficie totale du pays.

Parmi toutes ces aires protégées, deux sont inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et classées réserves de biosphère du réseau MAB (Man And Biosphère) : le Parc National du « W » et la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré. Avec ses 7.7 millions d'hectares, cette dernière est également la deuxième plus grande aire protégée d'Afrique, après la Réserve Naturelle de Termit Tin Touma qui est la première.

Le Niger jouit également d'un réseau de 66 forêts classées dont certains sites peuvent faire l'objet d'un classement en parcs et réserves. Plusieurs sites potentiels qui abritent des écosystèmes représentatifs ayant une diversité biologique remarquable peuvent faire l'objet de classement afin d'accroître le réseau et atteindre les 17% de superficie protégée



© photo Frédéric Modi

Toutes ces données nous montrent combien l'écotourisme a de belles perspectives au Niger. Cependant il faut se donner les moyens de préserver ce que nous avons, le valoriser et l'exploiter à bon escient tout en répondant aux attentes des touristes.

Contributions directes

Le tourisme peut contribuer de façon directe à la conservation des zones et habitats sensibles. Les recettes générées par les entrées et d'autres sources similaires peuvent être réinjectées spécifiquement dans la protection et la gestion de ces aires sensibles. Une participation spéciale aux frais d'exploitation peut également être demandée aux touristes et tour-opérateurs.

Contribution aux revenus de gouvernements

Certains gouvernements extraient des revenus de sources indirectes, voire même étrangères aux parcs et zones de conservation. Des taxes d'utilisation et sur les ventes ou la location d'équipements récréatifs, les impôts sur le revenu et les droits perçus sur l'octroi de licences pour des activités comme la chasse et la pêche peuvent fournir aux administrations publiques des fonds nécessaires à la gestion des ressources naturelles. Ces recettes peuvent être utilisées pour des programmes ou activités générales de conservation, tels que les salaires des gardes d'un parc et l'entretien du site.

En théorie au moins, une large partie des recettes sur des parcs naturels est réinjectée dans l'aménagement de l'environnement. Les fonds issus du tourisme peuvent être également utilisés pour le reboisement par des essences menacées. Les hôtels, campements, gîtes et restaurants contribueront à conserver le biotope qui leur attire des clients.

L'administration des parcs nationaux peut avoir pour politique de distribuer une partie des recettes à des projets locaux de conservation ou de développement, qui offrent des moyens de subsistance durables comme alternatives. Le lien financier avec le parc local renforce la sensibilisation de la communauté et son soutien à la conservation. Ce lien au Niger a été expérimenté par le projet STEP autour du Parc National du « W » et de la mare d'Albarkaïzé.



LES AIRES CLASSEES ET PROTEGEES AU NIGER

Création	Superficie (Ha)	Catégorie UICN	Labels	Espèces emblématiques
Parc National du W du Niger				
1954	330 000	II (Parc national : aire protégée gérée dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives)	Patrimoine Mondial de l'UNESCO Réserve de Biosphère Site Ramsar Réserve transfrontalière	Plus de 50 espèces de mammifères dont les éléphants, buffles, lions, guépards, hippotragues, etc. 360 espèces d'oiseaux 150 espèces de reptiles et amphibiens
Réserve Intégrale de Faune et Réserve de Biosphère de Gadabéji				
1955	76 000	IV (Aire de gestion des habitats ou des espèces : aire protégée gérée à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion)	Réserve de biosphère	Girafes Gazelles dorcas Singes Reptiles Pintades sauvages Oiseaux
Réserve Totale de Faune de Tamou				
1962	77 740	III (Monument naturel : aire protégée gérée dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques)	MAB UNESCO	Oiseaux et reptiles
Réserve Partielle de Faune de Dosso				
1962	306 500	IV (Aire de gestion des habitats ou des espèces : aire protégée gérée à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion)	MAB UNESCO Site Ramsar	Une diversité végétale rare Des mammifères, une grande variété d'oiseaux et reptiles

Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré				
1988	6 456 000	IV (Aire de gestion des habitats ou des espèces : aire protégée gérée à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion)	Patrimoine Mondial de l'UNESCO (en péril) MAB UNESCO Site Ramsar	Gazelles dorcas Gazelles dama (en danger critique d'extinction) Mouflons à manchettes (menacé) Chat des sables Singes Oiseaux et reptiles
Réserve Naturelle Intégrale, dite Sanctuaire des Addax				
1988	1 280 000	I (Aire protégée gérée à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages)		Gazelles dorcas Fennecs Chats des sables
Réserve Naturelle Nationale de Termit Tin Touma				
2012	9 700 000	IV (Aire de gestion des habitats ou des espèces : aire protégée gérée à des fins de conservation, avec		Addax Gazelles dorcas Guépards Hyènes rayées
Réserve Naturelle Nationale de Kandaji				
2017	1 206 000	IV (Aire de gestion des habitats ou des espèces : aire protégée gérée à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion)		Hippopotames Lamantins Loutre à joue blanche Oiseaux et reptiles
Réserve Naturelle Intégrale, dite Sanctuaire des Hippopotames				
2017	1 000	I (Aire protégée gérée à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages)		Hippopotames Oiseaux

LA GESTION DES PARCS ET RESERVES, CADRES INSTITUTIONNEL



Les services des Eaux et Forêts sur un site d'orpaillage sauvage à Tamou

La gestion des parcs et réserves au Niger implique plusieurs ministères et institutions nationales ou internationales. La Division des Parcs et Réserves de la Direction Générale des Eaux et Forêts, supervise ces aires protégées. Cette entité relève du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable.

Le Ministère du Plan planifie les programmes et projets sur les parcs et réserves ou ceux avec une composante sur la biodiversité. Le Ministère des Finances mobilise des ressources financières et s'occupe du suivi des aspects financiers de la gestion des parcs et réserves.

Le Ministère des Finances mobilise des ressources financières et s'occupe du suivi des aspects financiers de la gestion des parcs et réserves. Le Ministère en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation mobilise les collectivités et communautés. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et celui de l'Agriculture pour le Code Rural, sont concernés par les questions de classements des parcs et réserves, et pour la sécurité foncière du réseau. Le Cabinet du Premier Ministre à travers le Conseil National pour l'Environnement et le développement Durable, qui contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

Les ministères en charge de la culture et du tourisme qui sont éléments essentiels pour la sauvegarde du patrimoine culturel dans ces espaces, ainsi que pour leur promotion touristique et pour mobiliser des ressources nécessaires à leur bonne gestion.

L'Institut National pour la Recherche Agronomique (INRAN), la Faculté des Sciences Agronomiques, Institut Pratique pour le Développement Rural (IPDR), ont également une grande implication dans la vie et la gestion des Parcs et Réserves.

De Nombreux partenaires Techniques et Financiers du Niger collaborent et appuient la conservation de la biodiversité et la gestion des parcs et réserves, comme l'UICN, le PNUD, le PNUE, SCF, l'Union Européenne, l'UEMOA, la GIZ, WWF).

La préservation de la biodiversité, indispensable pour le tourisme



Sahara Conservation Fund

Né il y a tout juste 15 ans, le Sahara Conservation Fund (SCF) a été créé en réaction au phénomène d'extinction largement ignoré des espèces dans le Sahara et le Sahel, une surface couvrant plus d'un cinquième de l'Afrique. En collaboration avec de nombreux partenaires à travers le monde, SCF développe des solutions de long-terme pour la conservation, intégrant à la fois la faune, les écosystèmes, et les populations locales.

C'est en 2008 que l'ONG commence ses activités au Niger, en partenariat avec la Direction Générale des Eaux et Forêts, notamment son service technique, la Direction de la Faune, de la Chasse, de la Pêche et des Parcs et Réserves. Cloé Pourchier, Chargée de programme pour notre pays nous édifie sur cette relation intime entre SCF, ses membres et notre biodiversité.



On pensait l'espèce éteinte à l'état sauvage, quelques gazelles dama surprises par des caméras de SCF en 2019 dans l'Air



Quelles sont vos activités au Niger ?

En 10 ans l'ONG s'est bien développée et intervient ainsi dans de nombreuses régions du pays, allant de l'Aïr à la zone des girafes à Kouré, mais aussi la Réserve de Biosphère de Gadabéji et le massif du Koutous dans la région de Zinder. Les principales espèces sur lesquelles travaille l'organisation sont les gazelles Dama, qui est la plus grande d'Afrique et dont il ne resterait que moins d'une quarantaine de spécimens, les autruches à cou rouge une autre espèce endémique, les vautours, ainsi que les girafes d'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec la Giraffe Conservation Foundation.

et même au déclin ou à l'extinction d'espèces autrefois communes telles que les autruches à cou rouge. Ces grands oiseaux parfaitement adaptés aux conditions arides ont disparu à l'état sauvage au Niger. Les activités que nous menons avec l'Etat nigérien et d'autres partenaires techniques sont donc dans un but de réintroduction de l'espèce.

Il faut éviter d'en arriver là pour les autres espèces, telles que pour les Gazelles Dama. Cette espèce emblématique de la zone est aujourd'hui en danger critique d'extinction. Ainsi avec un suivi régulier et une importante collaboration des communautés locales, nous espérons qu'elle puisse être sauvée de l'extinction au Niger.



Menacé, un percnoptère d'Egypte dans la Réserve de Termit Tin Touma

© photo SCF



Ce sont des espèces en danger d'extinction, à quel stade en est-on ?

Malheureusement, la chasse abusive, le surpâturage, les sécheresses, ainsi qu'une absence de moyens dédiés à la conservation ont récemment conduit à la perte ou à la dégradation extrême de nombre d'écosystèmes,

De même pour les vautours, dont l'ensemble des vautours africains sont en déclin. Nous effectuons un suivi régulier des vautours Oricous, des vautours de Rüppell, des vautours à tête blanche, ainsi que des vautours d'Egypte à travers le projet Egyptian Vulture New Life, et pour l'ensemble de ces espèces la principale menace au Niger est le braconnage et l'utilisation de parties vautours, basée sur des croyances traditionnelles. Il est donc très important d'agir maintenant et surtout de sensibiliser les différents acteurs.



©photo SCF



Y a-t-il des motifs d'espoir dans cet état des lieux poignant ?

Il est évident que le contexte socio-économique du pays, ainsi que la question sécuritaire de la zone n'aident pas à la préservation de l'environnement. Heureusement il y a des success stories, comme le cas des girafes qui grâce aux efforts de l'Etat, des populations locales et des partenaires techniques et financiers ont pu passer de 49 en 1996 à plus de 600 aujourd'hui d'après les chiffres officiels, faisant du Niger le seul pays à avoir su conserver une population de girafes d'Afrique de l'Ouest à l'état sauvage. Il faut espérer que cela aide à attirer l'attention sur la zone, et voir à développer le tourisme sur le long terme. Un tourisme bien géré peut-être extrêmement bénéfique aux activités de conservation, car cela génère des revenus pour la conservation mais aussi pour les populations locales tout en créant une présence dans la zone, ce qui rend plus compliquée la réalisation d'activités illégales telles que le braconnage ou la destruction de l'habitat à travers la coupe de bois par exemple. Un tourisme de masse ou mal organisé peut cependant avoir des effets négatifs ; il ne faut pas que cela interfère avec la bonne santé des écosystèmes.

Le Sahara et le Sahel, de par leur aridité sont très souvent sous-estimés, bien qu'il s'agisse de hauts lieux de la biodiversité. Ainsi il s'agit d'une zone où il y a peu de données et où les espèces et leur écologie sont mal connues et sur lesquelles peu de personnes s'intéressent, proportionnellement à d'autres endroits du globe. Il y a ainsi un important travail qui a été entamé et qui doit être poursuivi pour améliorer la connaissance, mettre en place des mesures de conservation tout en attirant l'attention sur ces parties-là du monde.



LE BARRAGE DE KANDAJI

© photo Florent Oreja

Le grand barrage que le Niger espère depuis plusieurs décennies est bien lancé. Sa construction et les ouvrages annexes, l'aménagement et la mise en valeur de 45 000 Ha de périmètres irrigués, la construction d'une centrale hydro-électrique, contribueront à réduire la pauvreté grâce à la couverture des besoins en énergie, la régénération des écosystèmes et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Parmi les mesures phares préconisées et déjà initiées en faveur de la biodiversité, la création d'importantes aires protégées : la Réserve Naturelle de Kandaji et la Réserve Intégrale dite « Sanctuaire des Hippopotames ».

Ces deux aires protégées ont été créées dans le but de préserver la biodiversité, sauvegarder des espèces protégées (hippopotames, lamantins, etc...), promouvoir l'écotourisme et atténuer les conflits hommes-hippopotames. Une des dispositions prévues pour répondre à l'impératif de sauvegarde des ressources naturelles en danger, qui vise à bonifier les impacts du barrage, à permettre à la biodiversité de perdurer et aux populations locales de mieux la valoriser.

L'aménagement consistera à créer des mares permanentes pour les hippopotames, à ensemercer des bourgoutières sur les hauts fonds et à planter des arbres adaptés aux conditions écologiques afin de créer des dortoirs pour les hérons.

La protection du patrimoine culturel et archéologique des villages à déplacer étant primordiale, l'Agence du Barrage de Kandaji a souhaité répondre à cette problématique. Une première campagne de fouilles d'urgence a déjà été réalisée afin de découvrir, répertorier et protéger tous les biens ayant une valeur culturelle et historique. Inachevée il importe de la relancer au plus tôt. Les récits et traditions orales doivent également se voir retranscrits afin qu'un projet de musée puisse découler de toutes ces richesses.

Notre équipe a ainsi rencontré le Commandant Aghali des services des Eaux et Forêts, chargé environnement de l'Agence du Barrage Kandaji



Le Niger a besoin de ce barrage important, mais que va devenir l'écosystème local ?

Commandant Aghali :

Le projet Kandaji a fait l'objet de plusieurs études dont une évaluation des impacts environnementaux et sociaux, ceci pour énumérer et prévenir l'impact sur le milieu, la biophysique et sur les populations.

S'agissant d'un grand chantier comme ce barrage, il y a beaucoup d'impacts. Une étude financée par la BAD a permis d'identifier les principaux impacts, positifs et négatifs. On va avoir le courant, on va protéger des terres et l'environnement, il va aussi falloir déplacer des populations placées sur des zones sensibles. Nous avons déjà réinstallé environ 10 000 personnes. La deuxième vague sera celles sur le futur lieu du lac. Pour les déplacer il faut effectuer un recensement humain et de leurs biens. Un plan de développement local permet de développer les communes et les communautés à travers des activités génératrices de revenus. Les micro-projets contenus dans les Plans de Développement Communaux sont financés par le projet Kandaji. Appuis aux femmes dans les formations, en gestion de petits commerces, renforcements de capacités des producteurs, etc. Les mairies expriment leurs besoins et nous finançons. Le plan de développement local de Kandaji est financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Programme d'Appui Communautaire. Nous avons un autre plan d'appui au développement local financé par l'AFD, pour prendre en compte les aspects liés à l'élevage et au pastoralisme. Nous travaillons avec les communautés locales à travers les mairies, les comités et les services techniques communaux. Ensuite nous avons le PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social). Tous les impacts pendant les différentes phases du projet, pré-construction, construction et exploitation y sont déclinés.



Comment gérer et protéger l'environnement avec un tel chantier ?

Commandant Aghali :

Par exemple, dans la zone du barrage vous avez des cauris, avec deux formes d'érosion, éolienne et hydrique. Elles menacent les populations et l'environnement. Si des mesures ne sont pas prises en amont, le barrage même peut être menacé. Ayerou qui regorge de richesses fauniques et qui a un fort potentiel touristique n'est plus visité mais nous pensons que le tourisme pourra y revenir. Il y a donc des mesures pour protéger les espèces, et ces activités se font de manière participative avec les populations. C'est elles qui seront impactées par le barrage, il faut donc les impliquer. Mieux, nous impliquons les différents ministères sectoriels concernés.

Par exemple, nous prenons en charge tout ce qui est impact sanitaire, santé publique et maladies hydriques, tout ce qui est épidémiologie. Nous le faisons à travers la direction régionale de la santé publique de Tillabéri. Quand vous prenez tout ce qui est suivi de la qualité de l'eau, les analyses physico-chimiques et bactériologiques, nous les faisons avec les services de l'Hydraulique, pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau pour les populations. Nous avons également une convention avec l'ACMAD, une agence africaine pour l'application de la méthodologie pour le développement. Ils nous appuient dans encadre de la mise en place d'un système du suivi hydrologique, d'alerte précoce en cas de lâché pour sécuriser les populations. Nous avons une convention avec le Ministère de l'Environnement, avec le Bureau National des Evaluations Environnementales, pour nous assurer le contrôle et la conformité environnementale et sociale du programme de Kandaji. S'il y a des non-conformités ou des manquements ils nous disent attention il faut corriger et nous corrigeons sur tous les aspects. Nous avons une convention avec la Direction Générale des Eaux et Forêts pour nous assurer et nous permettre de bien faire le déboisement, la coupe du bois. Une autre convention avec ce même ministère, sous financement de l'AFD, pour la mise en œuvre des activités de la protection de l'environnement, la conservation des eaux et sols, donc tout ce qui est ouvrage anti-érosion, la plantation des arbres, l'ensemencement. La maîtrise d'ouvrage et d'exécution est assurée par la Direction régionale de l'Environnement de Tillabéri. C'est un grand projet et actuellement nous avons depuis un an aménagé, protégé et récupéré environ 2 000 hectares. Nous avons, dans le cadre des mesures de compensation, créé une aire protégée. Elle sera dans la catégorie 6 de l'UCN, des aires protégées nouvelle génération.



Quid du patrimoine culturel ?

Commandant Aghali :

Nous avons également une convention avec le Ministère en charge de la Culture pour tout ce qui est patrimoine culturel et archéologique. Nous avons élaboré un plan d'action de conservation du patrimoine culturel avec l'IRSH (Institut de Recherches en Sciences Humaines). Nous avons financé une première campagne de fouilles d'urgence pour tous archétypes et biens découverts à protéger. Pour finir nous avons un projet de barrage musée. Les populations ont de riches tradition, il y a beaucoup de choses et on ne veut pas que ça disparaisse.

CHASSE ET PECHE, LA LEGISLATION



Le Colonel Ali Abdoulaye intervient sur un site d'orpaillage sauvage

« Si nous ne luttons pas contre le braconnage aujourd'hui, la ressource formidable que nous avons aujourd'hui ne sera qu'un lointain souvenir demain. » Colonel Ali Abdoulaye

Malgré la disparition de nombreuses espèces sauvages et d'autres en danger critique d'extinction, à l'instar de la Gazelle Dama qui est la plus grande espèce du continent, emblème de l'équipe nationale de football et dont il ne resterait qu'une vingtaine d'individus à l'état sauvage, le braconnage et la chasse perdurent. Si l'on a conscience des effets dévastateurs du braconnage sur la faune et l'écosystème, la chasse quant à elle peut avoir dans certains cas des bienfaits sur les équilibres à maintenir pour préserver les espèces animales et leur protection face à la poussée démographique humaine. Il en reste que très peu de nos concitoyens et administrations publiques ne sont alertés de la législation en vigueur. Nous avons rendu visite à Monsieur Ali Abdoulaye, Colonel des Eaux et Forêts, Chef de Division des Parcs et Réserves au Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement Durable.



Colonel pouvez-vous nous parler des législations concernant la réglementation de la chasse et de la pêche ?

Colonel Ali Abdoulaye :

C'est la loi 98042 du 07 décembre 1998 qui porte régime de la pêche. Le titre qui nous intéresse plus particulièrement aujourd'hui concerne le droit de la pêche. Il permet à ceux qui désirent pratiquer la pêche, de s'acquitter de certaines obligations comme, prendre le permis de pêche (sportif, scientifique ou commercial) afin d'exercer librement leur activité. Le coût du permis diffère en fonction du lieu de pêche et de la nationalité du détenteur du permis. Dans un second temps la loi prévoit une répartition de ces revenus, dont une partie va aux collectivités. Par exemple si vous pratiquez la pêche à Say, 50% de l'argent va directement à la commune, le Trésor national en récupère 20% et le fonds d'aménagement 20%. Il y a également la protection, car vous conviendrez avec moi qu'il faut protéger la ressource halieutique. En ce sens, il y a des interdictions consignées dans cette même loi, par exemple la pêche au moment de la reproduction des poissons est prohibée, l'utilisation de certains filets comme la seine ou la pêche aux explosifs également. Toutes ces pratiques, après constatation par nos agents, sont susceptibles de poursuites. Tout peut s'arrêter si un traitement à l'amiable est trouvé, dans le cas contraire l'affaire ira en justice.



Parlez-nous du braconnage, quelles sont les mesures prises et à quelle fin ?

Colonel Ali Abdoulaye :

Avant de répondre à cette question j'aimerais préciser qu'en matière de faune aussi il ya une loi qui régit les règles de chasse au Niger (la loi 9807 du 27 Avril 1998). Certes la ressource est là pour le bien de tout le monde, mais il ne faudrait pas que les gens en abusent. Il faut avoir un permis de chasse, respecter les dates de la saison pour la chasse, et tenir compte de la liste des espèces à chasser et du quota à respecter (soit le nombre à prélever par jour que vous ne devez pas dépasser).

En d'autres termes, cette loi permet aux personnes le souhaitant, de chasser dans les meilleures conditions et dans le respect de la nature mais également de réprimander ceux considérés braconniers, qui ne respectent pas la période ou les restrictions sur les espèces. Tout est fait pour protéger la faune avant tout. Ensuite, en dehors de cette loi, il y a un certain nombre de conventions que le Niger a ratifié et des accords avec des pays comme le Burkina Faso et le Bénin avec qui nous partageons le Parc du W, afin de pouvoir engager des poursuites à l'intérieur du Bénin ou solliciter une intervention du Burkina Faso par exemple, s'il y a lieu. Maintenant pour empêcher le braconnage, si nous prenons le cas du Parc du W, l'unité de gestion est en train de développer la professionnalisation de la Lutte Anti-Braconnage. Les braconniers se perfectionnent de jour en jour, il faut donc former des professionnels aguerris par rapport aux techniques d'intervention et d'approche afin de protéger au mieux la faune. Pourquoi luttons-nous contre le braconnage ? Parce que si nous ne le faisons pas, la ressource formidable que nous avons aujourd'hui ne sera qu'un lointain souvenir demain.



Depuis quelques années un projet de sauvegarde paraît être une grande réussite, les girafes de Kouré, qu'en diriez-vous ?

Colonel Ali Abdoulaye :

Au sujet des girafes dites de Kouré, il n'y a pas que la localité de Kouré, mais beaucoup de communes concernées notamment Harikanasou, Damana, Boboye et Dingazi.

La protection de proximité des girafes est assurée par une unité composée d'agents forestiers des Eaux et Forêts et de l'Association pour la Sauvegarde de la Girafe du Niger.

Au départ en 1996, les girafes étaient au nombre de 49, au dernier recensement de 2018 elles étaient 633. L'accroissement du nombre de girafes va de paire avec les retombées économiques pour les populations. En effet, la population cohabitant avec les girafes s'implique dans la gestion de la réserve, les recettes touristiques sont réparties avec les communes de la zone girafes et des actions de développement aux communautés sont effectuées grâce à des projets de conservation des girafes.



Et à Gadabéji ?

Colonel Ali Abdoulaye :

Concernant la translocation de girafes à Dakoro pour la Réserve de Gadabéji, cette initiative a débuté en 2018 avec huit girafes, nous pouvons noter l'implication des populations dans leur adaptation et l'appui des communautés locales via des projets de conservation intervenant dans la réserve. Maintenant, par rapport aux objectifs de la translocation, il s'agit principalement d'assurer une meilleure conservation de la souche de l'espèce girafes camelopardalis (girafe du Niger).

LE CAMP D'ETE DU CNPT

Chaque année le Centre Nigérien de Promotion Touristique organise un camp d'été pour les 10 premiers élèves de chaque région à l'examen du BEPC. Visitant les terroirs du pays, les adolescents y découvrent les patrimoines culturels mais aussi naturels. Une occasion d'édifier et sensibiliser sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les agressions de l'homme sur l'environnement.

En 2019, 80 élèves ont participé à cette aventure autour de Gaya. Dans un esprit de découverte, d'échanges et de convivialité, de nombreuses visites et activités récréatives ont été organisées. La chefferie des Djermakoyes de Dosso, le Kombo Lati (trous de serpents), le grand baobab (lieu de sacrifice de Kombo Lati), le tombeau des ancêtres de Tchanga, de Faran Manzo et son frère, la mare d'Albarkezé, les roneraies de Gaya, Mallanville sont autant de sites touristiques qui ont été visités par les jeunes participants.

En plus de récompenser les meilleurs élèves, ces camps d'été sont une occasion privilégiée de leur montrer les richesses du Niger et de les initier au tourisme. Cette jeunesse représentant les actifs de demain, ainsi les potentiels touristes et ambassadeurs du tourisme au Niger, il est primordial de les encourager en ce sens.

Nous tenons à remercier nos partenaires dont la bienveillance a permis le bon déroulement de ce camp, le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D), l'Hôtel Gaweye, la Chefferie traditionnelle de Gaya et d'Albarkayzé, le Secrétaire Général du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, le Maire de Tanda, le Commissaire de Tonga Diallo, le Secrétaire Général de la Préfecture de Gaya, ainsi que la population de Gaya.





LA REFORME DU CNPT

Le gouvernement du Niger a pris un décret en conseil de ministres portant abrogation de l'ordonnance n° 99-09 du 13 mai 1999 portant création du Centre Nigérien de promotion touristique CNPT. Cela a suscité des questionnements de la part de certains acteurs du secteur. Il s'agit en fait d'une réforme normale après vingt ans d'expérimentation. La formule de « centre » a montré ses limites tant dans la nature de ses ressources que de ses missions. L'Etat a tenu à faire des efforts supplémentaires pour financer la mission de service public qu'est la promotion du tourisme en finançant entièrement la nouvelle structure qui assurera cet objectif.

Cette nouvelle volonté de l'Etat du Niger implique nécessairement le changement de statut de cet établissement, l'Etat finançant à cent pour cent son fonctionnement et sa mission revenant ainsi au statuquo-ante c'est à dire à la situation d'avant la liquidation de l'Office National du Tourisme (ONT).

Pour cela le gouvernement a opté pour la création d'une Agence nationale de promotion touristique, avec le statut d'un "Etablissement Public à Caractère Administratif" soumettant entièrement ainsi le nouvel établissement au contrôle économique et financier de l'Etat.

Il prévoit également l'élargissement de ses missions dans la perspective de la reprise du Tourisme face aux impératifs du développement économique et social du Niger.

Le projet de Décret qui sera soumis au Conseil de Ministres vise à restituer à la structure de promotion touristique le statut qui lui sied le mieux pour mener à bien sa mission de service public tout en la débarrassant des aléas liés à des financements aléatoires des actions de promotion qui plombent son efficacité.

C'est du reste une harmonisation avec les autres pays de l'UEMOA et de la CEDEAO qui tous ont opté pour des administrations similaires auxquelles l'Etat alloue des ressources conséquentes pour assurer la promotion de leurs destinations touristiques.

Du reste la mission de service public au service des acteurs du secteur du tourisme et de l'hôtellerie reste inchangée et a été renforcée par des missions plus larges.



Avenue du Président Heinrich Luebke - BP 612 Niamey
(+227) 20 73 24 47
accueil@visit-niger.com